

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Sport et activités physiques	No SD SD-2023-1158
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval, le Regroupement du sport à Laval et l'Association régionale de soccer de Laval concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 263 000 \$ pour la réalisation des activités de soccer à Laval, pour l'année 2023	
No dossier(s) interne(s) : K. Côté No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts		
Actions : SUBVENTION Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 263 000,00 \$ Année du budget : 2023 Provenance du financement : 1-60304-7111-00-119130 <u>Unité administrative concernée</u> Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Sport et activités physiques	No SD SD-2023-1158
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
<u>Date</u> 2022-03-23	<u>No résolution</u> CE-20220323-939	<u>Objet</u> RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - ENTENTE - REGROUPEMENT DU SPORT À LAVAL ET ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER DE LAVAL
<u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
de recommander au conseil d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval, le Regroupement du sport à Laval (Sports Laval) et l'Association régionale de soccer de Laval concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 263 000 \$ pour la réalisation des activités de soccer à Laval pour l'année 2022;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		
(CT:1688030) (SD-2022-416)		
<u>Date</u> 2021-04-14	<u>No résolution</u> CM-20210414-298	<u>Objet</u> APPROBATION - ENTENTE - REGROUPEMENT DU SPORT À LAVAL (SPORTS LAVAL) - ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER DE LAVAL
<u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Paolo Galati		
et résolu à l'unanimité:		
d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval, le Regroupement du sport à Laval (Sports Laval) et l'Association régionale de soccer de Laval concernant le versement d'une subvention maximale de 258 587 \$ pour la réalisation des activités de soccer à Laval pour l'année 2021;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		
ADOPTÉ		
(SD-2021-488)		
<u>Date</u> 2020-04-07	<u>No résolution</u> CM-20200407-310	<u>Objet</u> APPROBATION - ENTENTE - LE REGROUPEMENT DU SPORT À LAVAL (SPORTS LAVAL) - L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER DE LAVAL
<u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Trottier APPUYÉ PAR : Claude Larochelle		
et résolu à l'unanimité:		
d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval, le Regroupement du sport à Laval (Sports Laval) et l'Association régionale de soccer de Laval concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 253 216,40 \$ pour la réalisation des activités de soccer à Laval pour l'année 2020;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		
ADOPTÉ		
(SD-2020-340)		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Sport et activités physiques	No SD SD-2023-1158
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Depuis 1998, la Ville de Laval signe une entente avec le Regroupement du sport à Laval et l'Association régionale de soccer de Laval afin de convenir du transfert de certaines responsabilités dans la réalisation des activités de soccer à Laval.</p> <p>Les responsabilités transférées comprennent, entre autres, les coûts associés aux salaires des arbitres, à la confection des calendriers de joutes, à la confection des classements et à la préparation des statistiques, à la vérification des feuilles de joutes (infractions, éligibilité des joueurs, etc.) et à la prise en charge du registrariat.</p> <p>Reconnaissant l'expertise et les connaissances techniques du Regroupement du sport à Laval, la municipalité soutient ce partenaire du milieu associatif pour le transfert de certaines responsabilités dans la réalisation des activités de soccer à Laval depuis 1998 permettant une prise en charge efficace et simplifiée des calendriers, de l'arbitrage et du registrariat.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Un soutien financier maximal de 263 000\$ pour l'année 2023 sera octroyé à l'organisme pour le transfert de certaines responsabilités dans la réalisation de ses activités. Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social confirmera au Service des finances le montant total à octroyer suite à la réception des pièces justificatives.</p> <p>L'entente prévoit l'évaluation du montant maximal de la subvention en fonction des données de l'année 2022. Le montant final représentera le coût réellement déboursé pour l'arbitrage plus les frais de registrariat établi à 15% et le montant annuel pour l'adhésion au système de gestion Spordle.</p> <p>Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social dispose des sommes nécessaires au budget de fonctionnement 2023.</p> <p>Annotation(s) : Selon la norme sur les paiements de transferts, cette aide financière doit être comptabilisée en totalité lors de son approbation. Le financement est disponible au budget 2023 dans le compte 1-60304-7111-00-119130-00000. La DA peut demeurer dans les comptes de dépenses car les réceptions seront faites en 2023.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p> <p>Nom du fournisseur : Regroupement du sport à Laval A.R.S.E.L./C.S.L (SPORTS LAVAL) A/S : Geneviève Cossette Adresse : 3235, boul. Saint-Martin Est Ville : Laval Code postal : H7E 5G8</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil</p> <p>d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval, le Regroupement du sport à Laval ARSEL/CSL et Soccer Laval concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 263 000 \$ pour la réalisation des activités de soccer à Laval pour l'année 2023.</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>(CT:1741369) (SD-2023-1158)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Sport et activités physiques	No SD SD-2023-1158
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1741369 Coût estimé affectant l'année en cours : 263 000,00 \$ CM requis :Oui		
Annotation(s)		
Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.		
ZIZZI, ANGELA (53268) _____ Trésorier adjoint		2023-04-03 _____ AN - MS - JR